

Proposition de démarche académique pour la conception « d'épreuves adaptées », dans un cadre certificatif (examens ou DNB)

Offrir la possibilité au plus grand nombre de pratiquer, d'être évalué et noté aux examens en EPS constitue un enjeu pour la discipline.

Dans ce cadre, il s'agit de proposer¹ une adaptation des conditions d'organisation ou de déroulement de l'épreuve et/ou du contenu du référentiel certificatif, en rapport avec le handicap ou l'inaptitude partielle², **tout en** s'attachant à définir un projet ambitieux³ ajusté aux possibilités de l'élève, et respectueux des exigences de l'examen.

● Principe de mise en œuvre:

Les **6 leviers** définis ci-dessous sont à considérer dans l'ordre. Ils proposent des degrés d'adaptation croissants en importance, avec le référentiel national pour point de départ de la réflexion⁵. Leur définition répond à la volonté de définir un projet ambitieux³, ajusté aux possibilités de l'élève.

Leur choix s'efforcera de suivre cette logique. En fonction des situations locales, le choix de certains leviers peut parfois être combiné.

- 1. Ajustement de la programmation, de « l'ensemble certificatif » proposé, ou des modalités d'organisation, pour permettre la pratique et la certification, sans adaptation nécessaire de l'épreuve.**
Exemples⁴ : Proposition de contrôle adapté⁵ « natation de vitesse / Musculation », intégration occasionnelle et exceptionnelle dans un autre groupe classe pour la pratique d'une Apsa de l'ensemble certificatif...
- 2. Modification de certain(s) élément(s) du dispositif de l'épreuve certificative, qui n'en perturbe pas le déroulement, n'en change pas la nature et ne modifie pas la compétence attendue. Eventuellement, utilisation d'un outil « facilitant » ou d'une aide à la réalisation de l'épreuve.**
Exemple : terrain réduit, temps de récupération plus important, nage avec Pullboy, donner des consignes au joueur valide si le rapport de forces est déséquilibré en badminton...
- 3. Modification de la quotité des points affectés à certains « éléments à évaluer » (en favorisant l'implication motrice, dans toute la mesure du possible) et/ou modification apportée à un barème³**
Exemple : la répartition des points varie entre les différents « éléments à évaluer » existants dans le référentiel, sans en supprimer. Aménagement d'un barème dans le cadre de performances ou de difficultés cotées...
- 4. Modification d'un paramètre de l'épreuve mais qui permet de conserver le cadre de la compétence attendue**
Exemple : Suppression d'une modalité de nage en natation de vitesse...
- 5. Modification pouvant aller jusqu'à la suppression d'un des « éléments à évaluer »**
Exemple : suppression de l'élément « rapidité et équilibre des déplacements, placements et retraits » en badminton, tout en gardant une part significative à l'efficacité motrice.
- 6. Substitution d'une épreuve de l'ensemble retenu par une épreuve spécifique, non répertoriée dans le référentiel national :**
 - 6.1 En conservant des liens avec la logique de l'Apsa ou de la CP :**
Exemples : Marche adaptée au lieu du demi-fond, javelot sans élan
 - 6.2 ...En créant une épreuve spécifique, non répertoriée dans le référentiel national :**
Exemple : Tir à la sarbacane....

Pour les IA IPR EPS,
Christophe Carpentier

¹ Ces propositions sont à porter à la connaissance de la commission académique examens.

² Elèves en inaptitude partielle permanente ou temporaire de plus de 3 mois, médicalement certifiée.

³ Nous ne saurions que trop recommander d'appuyer la réflexion sur une connaissance la plus fine possible des besoins/possibilités des élèves afin d'élaborer le projet le mieux adapté.

⁴ Les exemples présentés ne sont ni exhaustifs, ni limitatifs. Ils ont ici pour fonction d'éclairer le propos.

⁵ Une lecture attentive des textes certificatifs reste essentielle.